

COMMUNE D'AIGLE

PLAN D'AFFECTATION ■ "LES GLARIERS"

Approuvé par la Municipalité d'Aigle dans sa séance du

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal d'Aigle dans sa séance du

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur, le

GEA valloton et chanard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 26 septembre 2022
rue de Bourg 28 1003 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@geapartners.ch
21017 TB YL K:MANDATS/Aigle/21017_PA Les Glariers/05_plans/21017_PA_v5.vwx

TABLEAU ÉTAT FONCIER "ANCIEN ÉTAT"

Etabli sur la base des surfaces cadastrales inscrites au RF au 2 août 2021

n° parcelle	propriétaire	surface parcelle	surface comprise dans le PA
276	Commune d'Aigle	83'038 m²	~7'775 m²
(277)	DDP, Romande Energie SA	(55) m²	(55) m²
TOTAL			7'775 m²

TABLEAU ÉTAT FONCIER "NOUVEL ÉTAT"

Etabli par Géosolution, sur la base de la mensuration en cours de procédure

n° parcelle	propriétaire	surface parcelle	surface comprise dans le PA
276	Commune d'Aigle	80'725 m²	~7'775 m²
(277)	DDP, Romande Energie SA	(55) m²	(55) m²
TOTAL			~7'775 m²

LÉGENDE

échelle 1:1'000

- périmètre du plan d'affectation

modification parcellaire

périmètre d'implantation des constructions

altitude maximale des constructions / limite des altitudes

autres périmètres superposés - aire des esplanades

espace d'accès

principe d'accès aux constructions souterraines (principe obligatoire, assiette indicative)

périmètre d'implantation des constructions souterraines

liaisons publiques de mobilité douce (principe impératif, assiette indicative)

aire forestière 18 LAT (à titre indicatif)

lisière forestière (berge boisée) délimitée par l'inspectrice des forêts le 15.09.2022

limite des 10m à la lisière forestière
- secteur de restrictions lié aux dangers naturels

zone de verdure 15 LAT - A

zone de verdure 15 LAT - B

arbre à maintenir

arbre à abattre

nouvel arbre

limites des constructions des routes

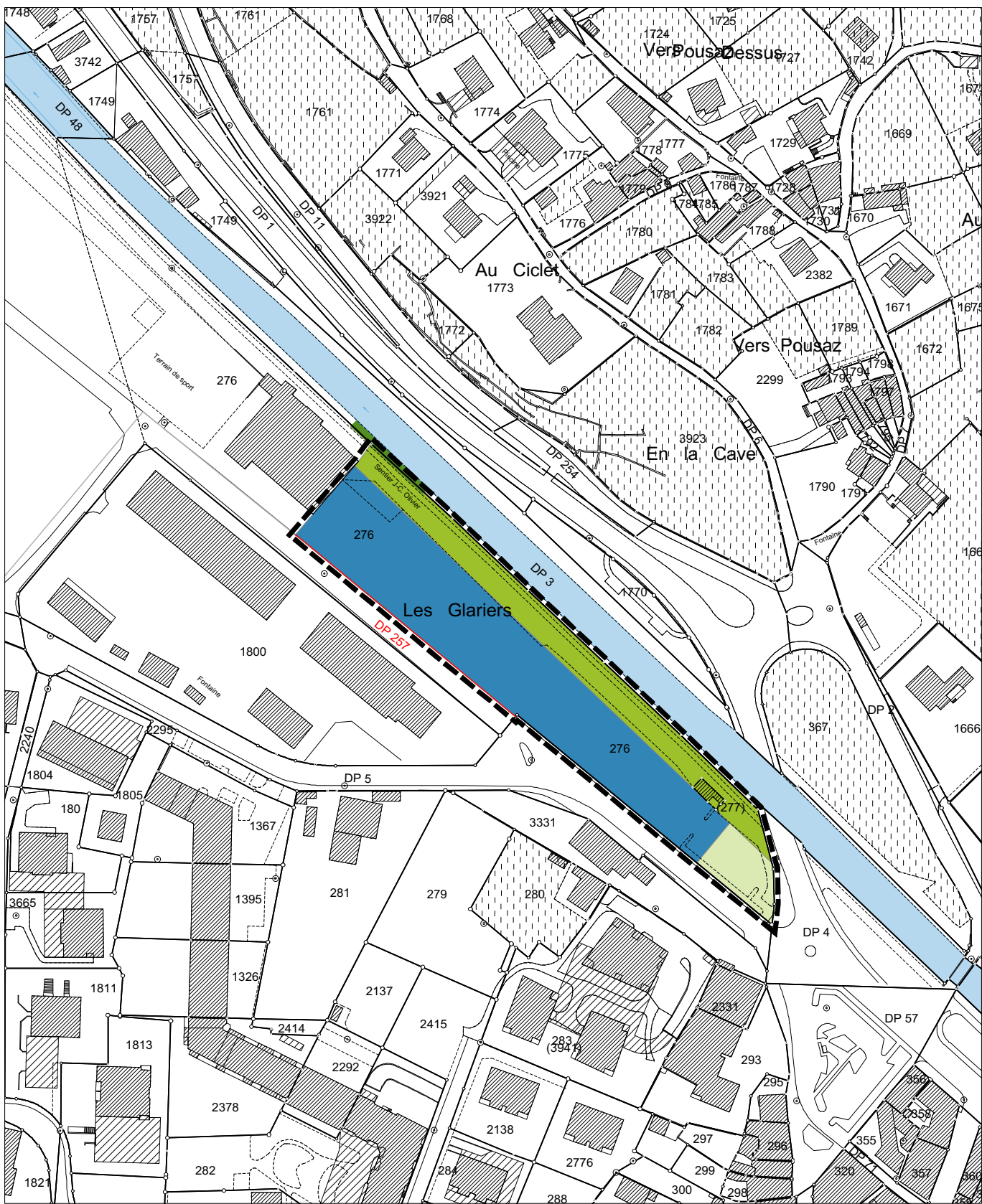
limites des constructions

Les limites des constructions abrogent toutes les dispositions antérieures qui leur sont contraires.

PLAN DES AFFECTATIONS

échelle 1:2'000

- périmètre du plan d'affectation
- modification parcellaire
- aire forestière 18 LAT (à titre indicatif)
- zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- zone de verdure 15 LAT - A
- zone de verdure 15 LAT - B



Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies le 21 juin 2021 par :

Viageo.ch

10.. ..

Authentifié conformément à l'article 15 RLAT par, ingénieur géomètre breveté à

le :

Projet de modification de l'état parcellaire du 29 novembre 2021 certifié par

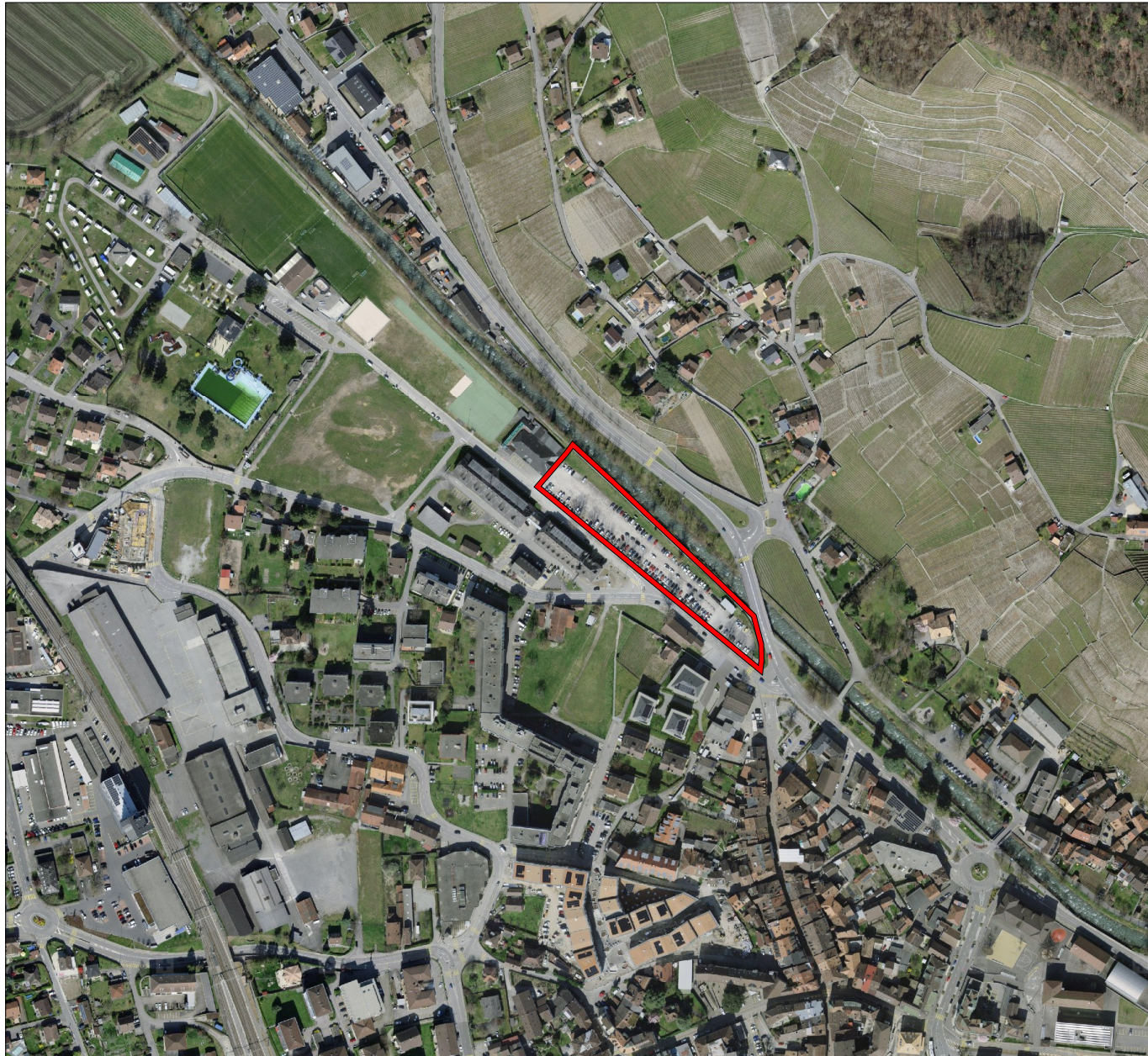
PLAN DE DÉTAIL



SITUATION

sans échelle

Coordonnées moyennes : 2°56'3675 / 1°13'0'100



Source : www.map.geo.admin.ch